

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 981<sup>e</sup> séance tenue le mardi 18 janvier 2005,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, M. Michel D. Laurier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Laurent Descarries, M. Fernand A. Roberge; des étudiants, M. Normand Bélisle, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, Mme Yenny Vega-Cardenas, M. Pierre-Alain Benoît; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Raymond Lalande, M. Pierre Simonet.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-981-1

ORDRE DU JOUR

CE-981-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 980<sup>e</sup> séance tenue le 14 décembre 2005
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 5.1 Faculté des arts et des sciences  
Département de communication
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (communication), programme conjoint Université de Montréal, Université du Québec à Montréal et Université Concordia
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences  
Département de sociologie
    - Création d'un microprogramme de deuxième cycle (méthodologies d'analyse sociologique)
  - 5.3 Faculté de médecine  
Département d'administration de la santé
    - Refonte du programme de M.Sc. (administration des services de santé) et restauration d'options : «gestion du système de santé», «gestion de la qualité», «analyse et évaluation du système de santé»
  - 5.4 Faculté de médecine  
Département d'administration de la santé
    - Création d'un diplôme complémentaire (gestion du système de santé)
  - 5.5 Faculté de médecine  
Département d'anesthésiologie
    - Création d'un microprogramme de deuxième cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)

- 5.6 Faculté de théologie et de sciences des religions
    - Réforme des programmes d'études supérieures
  - 5.6.1 Microprogramme de deuxième cycle (spiritualité chrétienne et accompagnement)
    - Abolition
  - 5.6.2 Microprogramme de deuxième cycle (études bibliques)
    - Abolition
  - 5.6.3 Programme de D.E.S.S. (études bibliques)
    - Abolition
  - 5.6.4 Programme de M.A. (théologie)
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours: création d'une option «études théologiques»
  - 5.6.5 Programme de M.A. (théologie pratique)
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours: création d'une option «santé, spiritualité et bioéthique»
  - 5.6.6 Programme de Ph.D. (théologie)
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
  - 5.6.7 Programme de Ph.D. (théologie pratique)
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
  - 5.6.8 Programme de Ph.D. (études bibliques)
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours
- 6. Affaires diverses
  - 7. Prochaine séance
  - 8. Clôture de la séance

CE-981-2                    Adoption du procès-verbal de la 980<sup>e</sup> séance

CE-981-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 11, dans le paragraphe de la délibération CE-980-7.4, à la troisième ligne, remplacer «Faculté des études supérieures» par «Faculté de droit».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études adopte le procès-verbal de la 980<sup>e</sup> séance, tenue le 14 décembre 2004, tel que modifié.**

CE-981-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-981-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal a été déposée en séance, le secrétaire général en donne lecture. Il précise qu'à la suite de la modification des principes de composition de la Sous-commission du premier cycle, les doyens de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté de médecine ont désigné leurs représentants respectifs à cette instance, soit Mme Sylvie Normandeau, Mme Rachida Azdouz et M. André Ferron.

CE-981-4                    INFORMATION ET QUESTIONS

CE-981-4

CE-981-4.1                Résultats des admissions

CE-981-4.1

M. Fernand Boucher présente les résultats relatifs aux processus d'admission. Le processus d'admission au trimestre d'hiver 2005 n'est pas complété, l'étude d'un certain nombre de dossiers ayant été retardée en raison des problèmes informatiques rencontrés au moment de la rentrée. Comparativement à ceux de l'année dernière, les résultats observés à ce jour montrent des diminutions des demandes d'une proportion de 19 % aux programmes de premier cycle, de 2 % aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente, de 14 % aux programmes de deuxième cycle de la Faculté des études supérieures, et de 5 % aux programmes de troisième cycle. Dans l'ensemble, on observe une augmentation du nombre des inscriptions totales d'une proportion de 2 %.

La date limite pour présenter une demande d'admission au trimestre d'automne 2005 était le 15 janvier (à l'exception des candidats provenant des collèges et cégeps). Les résultats traités à ce jour montrent une diminution du nombre de demandes d'une proportion de 35 % aux programmes de premier cycle, et une diminution d'une proportion de 13 % aux programmes de la Faculté des études supérieures (on doit toutefois prendre note que la date limite pour présenter une demande d'admission à la FES est le 1<sup>er</sup> février). Bien que les résultats observés aient été fondés sur des données encore incomplètes, on constate qu'il y aura lieu d'examiner cette situation et de déterminer certaines mesures d'amélioration. Ainsi, par exemple, on a estimé que les démarches de publicité ont parues moins apparentes que par les années précédentes, entre autres en raison de la modification de la date du Salon des études (déplacé du mois de janvier au mois de novembre); il conviendra de vérifier les impacts de cette modalité. La publicité actuellement diffusée dans les médias indique la date limite du 1<sup>er</sup> février pour présenter une demande d'admission aux programmes; de ce fait, l'ensemble des programmes de premier cycle resteront ouverts, à l'exception du programme médecine puisque la date limite pour présenter une demande d'admission à ce programme est déterminée par une entente avec les autres universités offrant ce programme. Mme Maryse Rinfret-Raynor précise que les données relatives au processus d'admission au trimestre d'automne 2005 restent évolutives, et qu'un suivi attentif de la situation qui en résultera sera effectué, de manière à pouvoir appliquer les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités pour l'année 2005-2006.

CE-981-4.2                      *Projet de modification au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*                      CE-981-4.2

---

Le secrétaire général informe les membres que le Comité des règlements déposera à l'Assemblée universitaire, lors de sa réunion du 24 janvier prochain, un projet de modification au *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*. Dans un premier temps, le projet de modification fera l'objet d'une présentation générale à l'Assemblée universitaire. Par la suite, il sera porté à l'attention de certaines instances, revu au Comité des règlements, qui prendra note des commentaires reçus, et ramené à l'Assemblée universitaire en prévision de son adoption. Dans ce cadre, il conviendra que le projet de règlement soit déposé à la Commission des études, considérant que malgré la portée disciplinaire du règlement, sur lequel l'Assemblée a juridiction, la problématique du plagiat s'inscrit dans un contexte pédagogique.

En réponse à une question, le secrétaire général explique que dans le cadre de son mandat, le Comité des règlements a été saisi de l'ensemble des travaux réalisés au niveau institutionnel sur cette problématique au cours des dernières années, et a reçu des avis de diverses instances, dont les doyens, et associations, dont la FAÉCUM. La vice-rectrice adjointe à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue a également été associée aux travaux du Comité des règlements sur cette question, à titre d'observatrice.

CE-981-5                      RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

CE-981-5.1                      Faculté des arts et des sciences                      CE-981-5.1  
Département de communication  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (communication), programme conjoint Université de Montréal, Université du Québec à Montréal et Université Concordia

---

A-33/981<sup>e</sup>/347

La modification au programme de Ph.D. (communication) propose un réaménagement des crédits du programme, par l'augmentation du nombre de crédits obligatoires de 6 à 9 crédits, à la suite de l'ajout d'un séminaire d'intégration (par la création du cours COM 7001), et par la structuration du bloc de séminaires spécialisés (bloc B) selon six domaines spécifiquement identifiés. La

banque de cours a fait l'objet d'une révision importante (abolition et création de cours, modification de titres et de descriptions). Les cours relatifs à des séminaires avancés seront donnés de manière cyclique (aux deux ou trois ans) et selon l'expertise et la disponibilité des professeurs invités.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (communication), programme conjoint Université de Montréal, Université du Québec à Montréal et Université Concordia, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/347.**

CE-981-5.2

Faculté des arts et des sciences  
Département de sociologie  
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle  
(méthodologies d'analyse sociologique)

CE-981-5.2

---

A-33/981<sup>e</sup>/348

Le microprogramme de deuxième cycle (méthodologies d'analyse sociologique) comporte 15 crédits de cours de niveau de deuxième cycle répartis selon 12 crédits de cours à option en méthodologie et 3 crédits de cours au choix. Ce microprogramme veut répondre aux besoins de formation ou de mise à jour de la formation des professionnels en sciences sociales, relativement aux méthodologies quantitative et qualitative et aux développements récents des méthodes, des procédures et des logiciels.

En réponse à une question, il est précisé que dans le cas de cours accueillant simultanément des étudiants de premier cycle et des étudiants de deuxième cycle, des travaux supplémentaires seraient exigés aux étudiants de deuxième cycle; cette modalité existe pour d'autres programmes d'études supérieures.

Le document de présentation doit être corrigé de manière à indiquer le terme *méthodologies* au pluriel dans le titre du microprogramme, à modifier, au formulaire A sur le règlement pédagogique, la moyenne exigée pour le passage au programme de Maîtrise, laquelle sera de 3,0 (et non de 3,5), et à modifier, au formulaire B sur la structure du programme, la composition du bloc A selon des cours à option (et non des cours obligatoires).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle (méthodologies d'analyse sociologique) au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/348 modifié.**

CE-981-5.3

Faculté de médecine  
Département d'administration de la santé  
- Refonte du programme de M.Sc. (administration des services de santé)  
et restauration d'options : «gestion du système de santé», «gestion de la qualité», «analyse et évaluation du système de santé»

CE-981-5.3

---

A-33/981<sup>e</sup>/349

Le rétablissement des options «gestion du système de santé», «gestion de la qualité», et «analyse et évaluation du système de santé» dans le programme de M.Sc. (administration des services de santé) permettra d'assurer des besoins d'encadrement dans ces spécialisations et de mieux identifier les voies de formation propres à ce programme. La fiche signalétique précise la structure

du programme selon chacune des trois options. Le nom de l'option selon laquelle le programme aura été suivi figurera sur le libellé du diplôme.

M. Louis Maheu précise que le rétablissement des trois options mentionnées dans le programme de M.Sc. (administration des services de santé) a été souhaité à cette étape, afin de répondre aux besoins de formation du personnel oeuvrant dans les services de santé en matière de gestion, et considérant que l'établissement d'une option «santé» dans le cadre du programme de MBA de l'École HEC Montréal n'a pas rejoint ces clientèles et a présenté des difficultés d'implantation. La Faculté des études supérieures et l'École HEC Montréal prévoient toutefois poursuivre les échanges sur ces questions, dans l'éventualité d'autres collaborations. Selon les évaluations effectuées, le rétablissement de ces options dans le programme de Maîtrise offert par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine permettra de répondre aux besoins des clientèles concernées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la refonte du programme de M.Sc. (administration des services de santé), et comportant la restauration des options «gestion du système de santé», «gestion de la qualité» et «analyse et évaluation du système de santé», au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/349.**

CE-981-5.4

Faculté de médecine

CE-981-5.4

Département d'administration de la santé

- Création d'un diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

---

A-33/981<sup>e</sup>/350

Le programme de Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) devra être ajouté à la formation de l'étudiant inscrit à l'option «gestion du système de santé» du programme de M.Sc. (administration des services de santé), afin de compléter le nombre de crédits exigés en regard des critères d'accréditation (l'accréditation du programme de M.Sc. comporte 54 crédits, mais le nombre de crédits du programme a par la suite été ramené à 45 crédits). Cette modalité permet de préserver la structure du programme de Maîtrise de manière cohérente, les besoins de spécialisation additionnelle liés aux deux autres options de ce programme étant assurés par un programme de Diplôme complémentaire. Le programme de Diplôme complémentaire proposé comporte 9 crédits et doit être suivi simultanément avec l'option correspondante du programme de M.Sc.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création d'un Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/350.**

CE-981-5.5

Faculté de médecine

CE-981-5.5

Département d'anesthésiologie

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle  
(bases scientifiques de l'anesthésiologie)

---

A-33/981<sup>e</sup>/351

Le microprogramme de deuxième cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie) permettra de mieux encadrer la formation des résidents en anesthésiologie et de structurer davantage le parcours de formation par l'accentuation des connaissances scientifiques de base en anesthésie. Le microprogramme proposé comporte 12 crédits de cours obligatoires, de niveau du deuxième cycle.

M. Laurent Descarries signale que la structure du microprogramme présenté pourra constituer un modèle pour encadrer d'autres formations spécialisées s'adressant à des résidents.

La résolution du Conseil de la Faculté des études supérieures doit être corrigée de manière à indiquer le nom du *Département d'anesthésiologie*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie), au Département d'anesthésiologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/351 corrigé.**

CE-981-5.6      Faculté de théologie et de sciences des religions      CE-981-5.6  
- Réforme des programmes d'études supérieures

---

A-33/981<sup>e</sup>/352 à 359

Les projets inscrits aux points 5.6.1 à 5.6.8 s'inscrivent dans le contexte de la réforme des programmes d'études supérieures de la Faculté de théologie et de sciences des religions.

M. Jean-Marc Charron explique que la démarche de refonte des programmes, tant de premier cycle que des cycles supérieurs, poursuivie par la Faculté à la suite d'un processus d'évaluation, rend compte du positionnement alors adopté, et articulé selon les deux grands secteurs de la théologie et des sciences des religions. La refonte des programmes a ainsi donné lieu à un resserrement des contenus et des offres de formation autour de ces deux axes, et à une redéfinition de cadres de formation qui étaient auparavant déterminés selon une approche strictement disciplinaire.

CE-981-5.6.1      Microprogramme de deuxième cycle (spiritualité chrétienne et accompagnement)      CE-981-5.6.1  
- Abolition

---

A-33/981<sup>e</sup>/352

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle (spiritualité chrétienne et accompagnement), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/352.**

CE-981-5.6.2      Microprogramme de deuxième cycle (études bibliques)      CE-981-5.6.2  
- Abolition

---

A-33/981<sup>e</sup>/353

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle (études bibliques), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/353.**

CE-981-5.6.3 Programme de D.E.S.S. (études bibliques) CE-981-5.6.3  
- Abolition

---

A-33/981<sup>e</sup>/354

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve l'abolition du programme de D.E.S.S. (études bibliques), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/354.**

CE-981-5.6.4 Programme de M.A. (théologie) CE-981-5.6.4  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours : création d'une option «études théologiques»

---

A-33/981<sup>e</sup>/355

La modification au programme de M.A. (théologie) se distingue par la création d'une option «études théologiques», par des ajustements importants au règlement pédagogique, et par un réaménagement du répertoire de cours. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique du document générique (coté A-33/981<sup>e</sup>/352 à 359), à la rubrique 5.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (théologie) : création d'une option «études théologiques», à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/355.**

CE-981-5.6.5 Programme de M.A. (théologie pratique) CE-981-5.6.5  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours : création d'une option «santé, spiritualité et bioéthique»

---

A-33/981<sup>e</sup>/356

La modification au programme de M.A. (théologie pratique) se distingue par la création d'une option «santé, spiritualité et bioéthique». La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique du document générique (coté A-33/981<sup>e</sup>/352 à 359), à la rubrique 6.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (théologie pratique) : création d'une option «santé, spiritualité et bioéthique», à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>e</sup>/356.**

CE-981-5.6.6 Programme de Ph.D (théologie) CE-981-5.6.6  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours

---

A-33/981<sup>o</sup>/357

La modification au programme de Ph.D. (théologie) comporte un réaménagement des crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse, et des ajustements au règlement pédagogique, fixant le seuil d'admissibilité à une moyenne de 3,3. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique du document générique (coté A-33/981<sup>o</sup>/352 à 359), à la rubrique 7.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (théologie), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>o</sup>/357.**

CE-981-5.6.7 Programme de Ph.D (théologie pratique) CE-981-5.6.7  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours

---

A-33/981<sup>o</sup>/358

La modification au programme de Ph.D. (théologie pratique) comporte un réaménagement des crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse, et des ajustements au règlement pédagogique, fixant le seuil d'admissibilité à une moyenne de 3,3. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique du document générique (coté A-33/981<sup>o</sup>/352 à 359), à la rubrique 8.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (théologie pratique), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>o</sup>/358.**

CE-981-5.6.8 Programme de Ph.D (études bibliques) CE-981-5.6.8  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours

---

A-33/981<sup>o</sup>/359

La modification au programme de Ph.D. (études bibliques) comporte des ajustements au règlement pédagogique, fixant le seuil d'admissibilité à une moyenne de 3,3 et indiquant des exigences relatives à certaines connaissances préalables, et un réaménagement des crédits à option et des crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse. La structure du programme modifié est résumée dans la fiche signalétique du document générique (coté A-33/981<sup>o</sup>/352 à 359), à la rubrique 9.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (études bibliques), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/981<sup>o</sup>/359.**



CE-981-6            AFFAIRES DIVERSES            CE-981-6

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-981-7            PROCHAINE SÉANCE            CE-981-7

La prochaine séance aura lieu le 15 février 2005, à 14 heures.

CE-981-8            CLÔTURE DE LA SÉANCE            CE-981-8

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 25 février 2004 – Délibération CE-982-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance